



**Championnat canadien de
voile en Optimist
17 au 23 août 2013
Yacht-Club Royal St-Laurent
Dorval, Québec, Canada**



Le 14 mars 2013

En cas de divergence d'interprétation entre les versions françaises et anglaises des présentes règles, le texte anglais aura préséance.

1 RÈGLEMENTS

1.1 La régata sera régie par les règlements tels que définis par Les règles de course à la voile 2013-2016 (RRS) de la Fédération Internationale de Voile.

1.2 Les règles prescrites par Voile Canada s'appliqueront. Le texte complet de ces règles sera disponible au moment de l'inscription.

1.3 Les règles 44.1 et P sont modifiées tel que décrit au paragraphe 10.

1.4 La règle 40 et le préambule de la Partie IV sont modifiés de sorte que les participants porteront un gilet de flottaison personnel en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau. Les combinaisons de plongée et les combinaisons sèches ne sont pas considérées comme des gilets de flottaison.

1.5 L'annexe D s'appliquera pour l'évènement de compétition en équipe, y compris les règles D2.2 et D2.3(a).

1.6 La règle 61.1 «Avis de protêt» est modifiée comme suit:

Ajouter à 61.1(a): Le yacht qui désire déposer un protêt doit informer le comité de courses dont relève le yacht visé immédiatement après la fin de la course.

La règle 61.1(a)(2) est enlevée, en conséquence obligeant les embarcations à déployer le pavillon rouge.

2 PUBLICITÉ

Les participants peuvent être requis d'afficher sur leur embarcation les annonces publicitaires choisies et fournies par le club organisateur.

3 ADMISIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à toutes les embarcations de classe Dinghy Optimist International.

3.2 Sont admissibles les concurrents nés en 1998 ou après.

3.3 Les concurrents sont répartis dans les flottes de la manière suivante:

Rouge: nés entre 1998 à 2000

Bleue: nés en 2001 ou 2002

Blanche: nés entre 2003 à 2005

Verte: nés en 2006 ou plus vieux

3.4 Les entraîneurs admissibles peuvent s'inscrire en allant au site web ACVO au www.optican.org ou à celui du Yacht-Club Royal Saint-Laurent au www.rstlyc.qc.ca et suivre le lien jusqu'à la page de la Régate pour une inscription avant 17 h, HAE, le vendredi 3 août 2013. Toute inscription faite après cette date sera frappée de frais supplémentaires pour inscription tardive.

3.5 Les inscriptions tardives seront acceptées au bureau de la régatè jusqu'à 17 h le samedi 17 août 2013.

3.6 L'inscription au Championnat canadien 2013 des Optimists ne sera pas possible sans une preuve d'appartenance à l'ACVO (Association Canadienne de Voile en Optimist; CODA) ou à toute autre organisation nationale reconnue par l'IODA (International Optimist Dingy Association). Lors de l'inscription, les formulaires d'exonération de responsabilité et médical de la régatè signés par un parent doivent être fournis. Ces formulaires sont disponibles sur le site web de la régatè.

3.7 Les concurrents peuvent s'inscrire à la course par équipes au bureau de la régatè avant 17h, le mardi 20 août. Les équipes seront formées de quatre embarcations. Les embarcations non inscrites à une équipe spécifiée se verront assignées à une équipe par le comité organisateur.

3.8 Les résultats de la régatè ACVO 2013 seront utilisés pour la sélection des marins représentant le Canada aux régates de l'IODA 2014 et sont régis par les règlements de l'ACVO et tout amendement approuvé par ses membres à l'assemblée générale annuelle pour 2013, en conformité avec la constitution et les règlements de l'ACVO.

4 FRAIS

4.1 Les frais d'inscription sont de \$195.00. Les frais d'inscription tardive sont de \$225.00. Ces frais comprennent une cotisation à l'IODA, le repas du midi à chaque jour, un t-shirt de la régatè, un goûter après chaque journée de course et quatre soupers. Des billets de souper supplémentaires sont disponibles au bureau de la régatè.

4.2 Les frais d'inscription des entraîneurs sont de 150,00\$. Les frais d'inscription tardive des entraîneurs sont de 175,00\$. Ces frais comprennent le repas du midi à chaque jour, un t-shirt de la régatè, un goûter à la fin de chaque journée de course et quatre soupers.

5 HORAIRE

5.1 Inscription:

Samedi, le 17 août: 9 h à 17 h

Dimanche, le 18 août: 9 h à 17 h

5.2 Jaugeage et inspection:

Samedi, le 17 août: 9 h à 17 h

Dimanche, le 18 août: 9 h à 17 h

5.3 Rencontre des entraîneurs:

Dimanche, le 18 août à 12 h.

5.4 Dates des courses

Dimanche, le 18 août, courses de pratique

Lundi, le 19 août, courses de flottes

Mardi, le 20 août, courses de flottes

Mercredi, le 21 août, courses d'équipes ou jour de relâche

Jeudi, le 22 août, courses de flottes

Vendredi, le 23 août, courses de flottes

5.5 Nombre de courses: Les jours de courses de flottes: trois courses par jour sont à l'horaire. Une seule course peut être ajoutée afin de respecter l'horaire.

Courses d'équipes: l'horaire des courses sera affiché à partir de 19 h, mardi le 20 août.

5.6 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course de pratique est 13 h 30. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course à chaque jour est 11 h. Vendredi, le 24 août, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 30.

6 DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENT

6.1 Chaque embarcation présentera un certificat de jauge en règle. Les embarcations feront mesurer leur voile par un officier de la régata avant de se présenter à l'inscription. De plus, le poids de l'aile portante et de la coque peut être vérifié à tout moment pendant la régata.

6.2 Les concurrents seront munis d'un sifflet attaché à leurs vêtements ou à leur gilet de flottaison.

7 INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles après 17 h, jeudi, le 15 août, sur le site web de l'évènement, et après 9 h, samedi, le 17 août au bureau de la régata.

8 SITE

La zone des courses sera indiquée dans les instructions de courses.

9 LES PARCOURS

Les parcours de courses seront indiqués dans les instructions de courses.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉS

10.1 Tel que prévu à la règle 67, le comité des protêts peut, sans tenir d'audience, loger un protêt contre un bateau qui a enfreint la règle 42.

10.2 La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de telle sorte qu'elle s'appliquera à toute pénalité suivant une première.

11 POINTAGE

11.1 Une série est constituée de trois courses complétées.

11.2 a) Lorsque moins de 5 courses ont été complétées, le total du pointage de la série d'un bateau sera le total du pointage de ses courses.

b) Lorsque 5 à 9 courses ont été complétées, le total du pointage de la série d'un bateau sera le total du pointage de ses courses, excluant son moins bon résultat.

c) Lorsque 10 courses ou plus ont été complétées, le total du pointage de la série d'un bateau sera le total du pointage de ses courses, excluant ses deux moins bons résultats.

12 EMBARCATIONS DE SOUTIEN

Les embarcations de soutien seront identifiées par des pavillons fournis par le comité organisateur, devront être équipés d'un radio VHF et devront aider aux opérations de secours ou de surveillance de parcours, tel que requis par le comité des courses.

13 ENTREPOSAGE

Les embarcations seront entreposées à l'endroit qui leur sera assigné dans le port.

14 DROITS DE PUBLICATION

En participant à cet événement, les concurrents accordent à perpétuité au comité organisateur et ses commanditaires, le droit de produire, utiliser et publier, de temps à autre et à leur guise, toute photo, vidéo, film, ou toute production télévisée en direct ou enregistrée, ou toute autre reproduction des athlètes effectué pendant la période de compétition, et sans aucune forme de compensation.

15 PRIX

(à déterminer)

16 DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à cette régata entièrement à leurs risques et périls. Voir la règle 4, «Décision de participation». Le comité organisateur n'acceptera aucune responsabilité pour dommage matériel ou blessure corporelle ou décès survenus avant, pendant ou après la compétition.

17 ASSURANCES

Chaque embarcation inscrite devra être couverte par un contrat d'assurances de responsabilité civile d'une valeur minimum de \$1 million (en dollars canadiens) par évènement, ou un montant équivalent.

18 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour tout autre renseignement, veuillez consulter www.rstlyc.qc.ca ou contacter

Jessica Lombard ou Valérie Lavigne,

Co-présidentes de la régata

RStLYC

1350 Chemin Bord-du-Lac

Dorval, Québec, H9S 2E3

Email: jess.lombard@sympatico.ca or valerielavigne@me.com